

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	28

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 5 juillet 2023

Numéro Délibération	52/2023
date de mise en ligne	7 Juillet 2023

Convocation transmise le 29 juin 2023

objet de la délibération **Journée nationale des collectivités des 13 et 14 septembre 2023 – Mandat Spécial**

L'an deux mille vingt-trois et le cinq Juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

Présents : M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Béragère VALLES – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – Mme Pascale LOCK – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Frédéric SARROUY – M. Pierre BARRE – Mme Valérie BONIOL ALDIE – M. Lionel ESPEROU.

Représentés : Mme Cécile VEILLON – Pouvoir à M. Naïl AOURRAË / M. Jean Paul FINART – Pouvoir à M. Max RASCALOU / M. Laurent VIDAL – Pouvoir à M. Xavier COMBETTES / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Guy LAURET / M. Anthony PEROTTI – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY

Excusés : /

Absents : Mme Sabrina ELKHEITER

Monsieur Max RASCALOU a été élu secrétaire de séance.

Madame Géraldine GROLIER rapporte l'affaire ;

La prochaine Journée nationale des collectivités organisée par l'ADEME se tiendra les 13 et 14 septembre 2023 à Toulouse, et leur but est de renforcer les liens entre les collectivités engagées. C'est une occasion de créer des synergies entre les acteurs impliqués dans le programme Territoire Engagé Transition Écologique.

Cette 11^{ème} édition se fera sous le signe du rapprochement entre les deux labels CLIMAT-AIR-ENERGIE et ECONOMIE CIRCULAIRE.

Ensemble, les collectivités pourront développer des solutions innovantes et durables pour construire des territoires résilients et attractifs en participant à des ateliers et conférences sur les thématiques du développement durable (*liste non exhaustive*) :

- Mobiliser sa collectivité pour la transition écologique
- Echanges entre collectivités animés par des conseillers Territoire Engagé
- Facture énergétique territoriale : quels leviers pour agir ?
- Aménager son territoire grâce au paysage
- Comment favoriser la participation citoyenne ?
- Biodiversité sur votre territoire
- Quelle sobriété pour votre collectivité ?

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

= Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat

= Mise en ligne

.../...

Ces temps d'échanges permettent de partager les succès et les défis rencontrés, de croiser les regards et les expériences pour enrichir les pratiques, de s'inspirer des initiatives locales et des bonnes pratiques, de co-construire le programme Territoire Engagé Transition Écologique. Les participants pourront ainsi mutualiser leurs connaissances et compétences pour renforcer l'impact des actions menées sur leurs territoires.

Dans le cadre de la finalisation de l'agenda 2030 de Vendargues, et des chantiers en lien, sur lesquels la municipalité s'est engagée (projets de label « commune à énergie positive décarbonée », de couverture photovoltaïque de certains bâtiments et équipements, de rénovation thermique d'autres, de modification en substance des éclairages de certaines installations municipales, de finalisation d'un éclairage public 100% en LED ou en rétrofit), et avec tous les avantages espérés, il est proposé au conseil municipal de donner un mandat spécial à Mme Sophie BELLOC et Mme Sylvie COSTA pour participer à cette manifestation.

Pour ce faire, je vous demande de dire que :

- les frais relatifs à ce mandat spécial seront soit pris en charge directement par le budget de la commune, soit remboursés aux intéressées selon les dispositions de la délibération n°31/2020 du 13 juillet 2020,
- les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne